

se passer de notre travail. Jamais nos villes manufacturières n'ont eu autant de commandes, comme elles n'en ont jamais eu rarement.

Tous les chefs d'industrie ont les yeux tournés sur nous : ils se demandent si cette paix, que nous devons à l'armée, sera maintenue au milieu de nous. Que la paix continue et nous ferons face à toutes nos charges. Il ne faut pas donner une seule cause d'excitation aux passions ; il faut donner pleine confiance au travail pour qu'il reprenne partout et que notre prospérité se réveille.

Il y a plus, nous avons d'immenses charges telles que la France n'en a jamais eu de pareilles à supporter. Il faut d'abord trouver les ressources nécessaires pour obtenir l'évacuation du territoire. Ce besoin si urgent pour notre pays, car la présence de l'ennemi sur notre sol est une douleur et un danger de tous les instants. Je ne puis entrer dans le détail de toutes ces souffrances et de toutes ces charges. Nous avons dû traiter à forfait avec une armée victorieuse jouissant du droit terrible de vivre dans le pays. Eh bien ! messieurs, cette dépense absorbe une bonne partie de nos dépenses de guerre. En outre, ce n'est qu'après la délivrance du pays que nous recouvrerons le pouvoir de percevoir nous-mêmes nos impôts dont la perception est paralysée en ce moment, à tel point, que nous avons, de ce chef, un déficit de plus de 4 millions. Il faut donc que nous retrouvions notre liberté d'action et de mouvement. En outre, dans quelques jours, nous aurons à faire un appel au Crédit.

Ici encore, nous avons besoin de toute notre liberté d'action. Si nous pouvions traiter avec une compagnie, la tâche serait moins difficile, mais il nous faut le concours de tous les capitaux de l'Europe.

Quant à l'emprunt, ajoute M. Thiers, on ne saurait l'obtenir d'une seule compagnie, c'est au crédit public tout entier qu'il faut faire appel. Et le crédit public aura confiance dans la France parce qu'il compte sur sa fidélité à remplir ses engagements. Dans l'avenir. Une seule chose doit y être ajoutée, c'est que nous fondions, que nous maintenions l'ordre parmi nous, je le dis, que quelque pénible que soit ce mot prononcé devant vous. Je prends ma part de ces vérités, comme je vous prie d'en prendre la vôtre. J'ai émis mes appréhensions, mes doutes sur le grave sujet qui nous préoccupe. Je ne pouvais continuer à prendre le fardeau que j'ai assumé sans vous avoir d'abord ouvert mon cœur. J'ai fait le sacrifice de mes perplexités à l'union. Avant-hier, j'hésitais encore sur le parti que prendrais. Mais je n'ai pu vouloir jeter le pays dans le trouble où le jetterait un remaniement du pouvoir dans les circonstances où nous sommes. On ne voudrait pas en ce moment faire un acte politique, mais un acte de générosité envers cette noble maison de Bourbon dont la destinée a été unie toujours aux destinées de la France, excepté depuis 3/4 de siècle. (Très bien !)

Je n'hésite pas à prononcer le nom de la maison de Bourbon et personne ne saurait hésiter à prononcer ce nom, car n'est-ce pas en même temps prononcer le nom de la France ? (Très-bien ! très-bien !) Vous ne voulez pas faire un acte politique, vous ne voulez pas faire qu'une acte généreux. Sans le vouloir vous faites autre chose.

On dit qu'on veut faire cesser les lois de proscription et que s'il y a un gouvernement qui doit se mettre au dessus, c'est le gouvernement de la République.

Je n'ai jamais appelé les lois de proscription que des lois de précaution, et voici comment je les ai toujours considérées. Il est, en effet, impossible à deux gouvernements de coexister sur le même sol à côté l'un de l'autre. Tous les gouvernements qui se sont succédé ont recouru à ces mesures prévoyantes que j'approuve. La République, seule, contrairement à mon conseil, a négligé ces précautions, et cette imprudence a profité à qui ? A la famille Bonaparte. Voici ce que je dis un jour à celui qui fut plus tard Napoléon III :

« Monseigneur, vous êtes ici malgré moi, les imprudents qui vous ont rappelé ne savent ce qu'ils font. Vous pourriez être leur maître, mais jamais vous ne serez le mien. »

Cela posé, je me suis demandé si je remplissais mon devoir en déférant au conseil de mes amis et en m'associant au rappel

des lois d'exil. Si je n'avais écouté que mes affections personnelles, je n'aurais pas hésité un instant, les princes d'Orléans le savent. J'ai été, je resterai leur ami ; mais il y a quelque chose que je mets au-dessus de tous les amis, c'est mon pays. (Vifs applaudissements à gauche.)

Or, vous savez la situation et les nécessités qui s'imposent à ce pays. Je me suis demandé si je pouvais adhérer à l'abrogation d'exil avec sécurité pour le pays, continue M. Thiers. Le pacte de Bordeaux pour moi reste aujourd'hui ce qu'il était il y a trois mois.

L'honorable chef du pouvoir exécutif examine la situation à l'époque de la réunion de Bordeaux. L'Empire avait disparu devant le 4 septembre. Je puis en parler avec impartialité, car je n'en ai pas fait partie, non pas par répugnance de m'associer avec les hommes du 4 septembre, mais parce que je n'adoptais pas son principe. Vous oubliez que vous avez été très-assisés de ce qu'il avait éloigné. Le plus grand tort reproché aux hommes du 4 septembre a été de prolonger la guerre. Mais quelle était la situation du gouvernement de Paris ? Il devait se défendre. Ce n'était pas à lui de savoir si l'on devait continuer la guerre. Paris était seulement dans la position d'un brave défenseur d'une place forte qui reste dans sa place jusqu'à ce qu'on vienne le relever. Le tort d'avoir prolongé la guerre a été à ces fous furieux qui ont voulu faire la guerre quand même et ont empêché le pays de se prononcer lui-même par l'organe d'une Assemblée nationale.

Enfin, le gouvernement qui pesait sur la France a disparu, grâce à l'énergie des hommes du gouvernement de Paris, grâce, particulièrement, à l'énergie de M. Jules Simon. L'Assemblée nationale a fait disparaître le gouvernement de ceux qui voulaient régner, qui régnaient en despotes. A Bordeaux, vous avez voulu ôter ce mauvais gouvernement aux mauvais républicains, vous n'avez pas voulu renverser la République.

Nous avons accepté le gouvernement de fait et nous avons eu la mission de faire la paix et de rétablir l'ordre. Je suis le plus responsable de tous, et je dois, dans l'accomplissement de mes devoirs, me demander si je marche bien également et régulièrement. Personne ne peut douter de ma loyauté, eh bien ! en examinant ma conduite, je puis loyalement me rendre cette justice que je ne suis pas sorti du programme que j'ai tracé devant vous à Bordeaux et que vous avez loyalement ainsi accepté vous-mêmes.

Je demande qu'il soit entendu que vous ne voulez pas jeter le pays dans de nouvelles convulsions. Voilà les conditions de notre pacte. Pour ma part, j'ai accepté cette situation et les devoirs qu'elle m'imposait. Je ne suis pas changé. Voici quel républicain je suis. J'ai longtemps étudié la forme du gouvernement qui s'appliquerait le mieux à notre pays et j'avais rêvé pour lui la monarchie constitutionnelle comme en Angleterre où la liberté est plus grande que partout ailleurs. Mais pour que ce régime soit applicable en France, il faut que les princes subissent les conséquences de cette forme de gouvernement.

Il faut que les princes se disent que la monarchie dans les conditions modernes ne peut être au fond que le gouvernement du pays par le pays, c'est-à-dire une République avec un président héréditaire. (Vifs applaudissements à droite.)

Cette vérité, elle n'a pas été comprise, ajoute M. Thiers. Je disais, il y a 40 ans : « Si l'on ne veut pas passer la Manche avec nous, on sera contraint de passer l'Atlantique. »

Les trônes sont tombés deux fois, mais il y a dix mois, ce n'est pas le trône qui est tombé, c'est la France. Elle se relèvera, mais à une condition, c'est que nous serons sages, profondément sages. — J'ai dit, dans une autre occasion, qu'il n'y avait plus de fautes à commettre. Je ne vous ai pas dit pour cela que les fautes étaient méprisables, il y a eu les fautes une abondance qu'on ne saurait dépasser. A Bordeaux, nous nous sommes trouvés devant deux tâches : une qui nous unissait, l'autre qui pouvait nous diviser. Pour celle-ci, nous devons la reculer ; pour la première, il fallait faire la paix et rétablir l'union ; il fallait dans l'administration faire appel à toutes les bonnes volontés et refaire l'organisation de la nation. Sur l'administration confiée à des honnêtes gens, sur

le rétablissement de l'armée, nous étions tous d'accord, à l'exception de quelques excentriques. C'était le parti du bon sens ; il a réussi tant que nous y avons été fidèles, et j'espère que nous y resterons fidèles.

J'ai dit une fois : Dans ce gouvernement de tout le monde qu'on appelle la République, si nous faisons bien, la République en profitera. L'avenir demeurant réservé, et au risque de servir la République, je gouvernerai le moins mal que je pourrai. Je respecte toutes les opinions. Il est loisible de vouloir la République comme de désirer la monarchie. Cela posé, j'ai la conscience d'avoir exécuté fidèlement le pacte conclu et de n'avoir trahi ni la République ni la monarchie, et de ne m'être préoccupé que du succès de l'œuvre dont je m'étais chargé en dehors de toute préoccupation de parti. C'est en agissant ainsi que j'ai pu rendre au pays une armée réorganisée, sans que cette réorganisation ait été inspirée par aucune préférence de parti que j'aurais jugé indigne de la France et de moi. (Applaudissements.)

Vous trouverez en moi un ami invariable de l'armée comme un père est l'ami de son enfant. Quand je vois ces hommes si étrangers à toutes nos passions et si obéissants au devoir, je suis touché jusqu'au profond de l'âme et je cherche partout à améliorer le sort du soldat. Je n'ai demandé à personne dans l'armée quelle était son opinion. Personne ne m'en accusera.

J'ai reçu la République, je l'ai gardée ; je pourrais même dire avec quelque justice : Je l'ai sauvegardée.

Je me suis trouvé devant un grand nombre de députations de la province et de Paris. On accusait cette Assemblée de vouloir renverser la République. J'ai répondu : c'est faux. Oui, c'est faux, car tous les partis ont consenti à ce que je fusse nommé le chef de la République française. J'ai dit : Dans l'esprit d'un certain nombre, il y a peut-être l'opinion qui chanterait. Il y a une portion de ses membres qui a été lue par des lecteurs monarchiques. Elle n'a pas cédé à cette origine. Elle accepte le fait actuel de la République. J'ai ajouté : Savez-vous ce qui menace la République, ce n'est pas elle, c'est vous. Conduisez-vous avec sagesse, élevez-vous contre les solécismes et vous sauvegarderez la République. (Très bien !)

On m'objectait qu'un jour je n'aurais pu la même influence sur l'Assemblée. J'ai répondu que l'Assemblée m'écouterait loyalement et que, si elle empêchait que je voulusse garder la forme de la République française telle que je l'avais reçue, je lui retirerais les pouvoirs qu'elle m'a donnés. C'est un langage à été compris. Il a été reporté à ceux qui m'avaient envoyé leurs mandataires.

Toute la province est restée immobile sur mes promesses. Quand on m'a interpellé, si on m'avait interrogé à cet égard, j'aurais parlé comme je viens de le faire. Si j'ai dépassé votre intention, dites-le moi. Mais je ne trahirai pas l'avenir, je ne trahirai pas le présent. Si l'on voulait précipiter les solutions on jeterait la France dans la guerre civile, terrible, immédiate.

Nous avons obtenu la trêve des partis, c'est à nous de la continuer, et si cette trêve devait être une partie perpétuelle, faudrait-il nous affirmer. Quant à moi, je ferai tout mon possible pour amener cette paix, pour prolonger cette trêve.

Si la monarchie doit se relever dans le pays, je veux que l'on puisse dire que l'esprit de la République a été fait loyalement. L'essai de la République n'a jamais réussi, j'en demande pardon à ceux qui m'écouteront, dans la main des républicains. (Mouvements divers.) Ce n'est pas un épigrama, le sujet est trop sérieux, c'est un éloge que je fais de ceux qui m'écouteront, ils ont permis que l'essai se fit par des mains autres que les leurs. C'est une conduite qui le honore. Je le répète, il faut prolonger la trêve, ne nous attaquons pas, ne nous calomnions pas, nous aurons le calme et la paix. Je serai ici la paix publique, je lui rends le plus grand service que je puisse lui rendre.

Maintenant, j'aborde directement la question qui fait l'objet de ce grand débat : Je me suis demandé si je pouvais, sans manquer à mon engagement, ouvrir les portes de la France aux princes exilés. J'avoue que j'inclinai à croire que cet acte pouvait être une imprudence. Je ne calomnie pas les princes, mais la Providence a attaché à leur personne une situation fatale et invincible qui implique de grandes difficultés et je me suis demandé si je pouvais prendre la dé-

cision dont il s'agit sans compromettre la sécurité du pays.

N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il y a plus d'une famille princière exilée et qu'il ne convient pas de faire ici des exceptions. Je me disais ainsi que le suffrage universel tout infaillible qu'il est, peut commettre des erreurs. J'ai soumis à la Commission tous mes scrupules : je lui ai parlé, moins à titre de chef de gouvernement que comme administrateur de la fortune publique. Finalement, j'ai accepté les conclusions de la Commission à une condition, celle de vous soumettre plus tard ce que j'avais fait pour garder la paix publique.

J'espère n'avoir pas dépassé votre patience. Je ne désire pas me prolonger au pouvoir. Nous sommes tous victimes du malheur public, mais je suis esclave de ce malheur et quand la fatigue m'abat je dois y céder.

En un mot, dit en terminant M. Thiers, je suis esclave de mon devoir. Je reste ici pour vous que vous m'accordiez votre confiance si vous m'en croyez digne et en vous répétant que je ne tromperai personne. (Applaudissements et longue agitation. La séance est suspendue pendant quelques minutes.)

INFORMATIONS ET NOUVELLES

Rien n'égalait la féroce des furies qui s'étaient envolées sous le drapeau de la Commune. Voici qu'après avoir constaté l'existence de la secte des pétroleux, on vient de découvrir une nouvelle bande, la bande des vitroleux.

En relevant des officiers et des soldats de la ligne tués à l'attaque des barricades, on avait pu constater sur le visage de quelques-uns d'entre eux des traces de blessures profondes qui provenaient évidemment d'un liquide corrosif. Toutefois, on n'avait pas mis la main sur les auteurs de ce crime.

Ce n'est qu'en fouillant une des prisons de Satory qu'on est arrivé à cette persuasion que la désignation, comme l'incendiaire, avait été organisée régulièrement, militairement pour ainsi dire, par les Peaux-Rouges de la Commune.

De même que les édifices marqués pour la destruction étaient déjignés longtemps à l'avance à la torche des incendiaires, des femmes, chargées de dévisager les réactionnaires et les Versaillais, avaient reçu des indications précises sur l'accomplissement de leur horrible mission.

Voilà comme les brigands de l'Hôtel-de-Ville entendaient l'égalité ! Le niveau du vitriol appliqué à tous les individus qui n'avaient point le visage d'être aussi laids que Delescluze ou Vermorel. (Moniteur.)

Lorsque Raoul Rigault fit procéder à l'assassinat de Chaudey, le courageux rédacteur du *Sicde* fut mis en face d'un peloton d'exécution. Tous les hommes n'osant refuser formellement d'agir firent feu en l'air.

C'est alors que Rigault appela à lui des hommes dont il était sûr ; il en vint successivement trois qui, successivement aussi, tirèrent sur Chaudey : le premier le blessa au ventre, le second au visage le troisième lui fit sauter le crâne.

Ces trois assassins sont connus et sont peut-être, en ce moment, sous la main de la justice.

Dans les diverses administrations publiques envahies par la Commune et dont les bâtiments n'ont pas été brûlés, on a retrouvé et recueilli avec soin une assez grande quantité de papiers émanant des prétendus fonctionnaires qui usurpaient alors tous les pouvoirs.

À la prison de Mazas, en particulier, qui était, comme la Bastille, l'endroit où ces messieurs plaçaient les adversaires de la Commune, et, au besoin, leurs ennemis particuliers, on a retrouvé d'innombrables ordres d'écrou dont quelques-uns, celui de l'archevêque de Paris notamment, re-tourne comme les documents les plus tristement curieux de cette lugubre période.

Ces ordres d'écrou, libellés le plus souvent d'une manière cynique, sont signés, pour la plupart, par le trop fameux Raoul Rigault, ou par son confident, Gaston Dacosta, qui ne se privait pas d'accueillir les épithètes les plus injurieuses aux noms de leurs victimes, et même de servir leurs ran-

sans crainte ; votre fiancée ne manquer a pas à ses engagements sacrés. Je ne dois pas vous cacher que lord Avondale, dans sa lettre, me glisse quelques mots sur la nécessité de donner suite, dans le plus bref délai, à un arrangement de famille auquel j'ai su me soustraire jusqu'ici ; il prétend que la dévastation de Stone-House, lors des derniers événements, rend cette nécessité plus impérieuse que jamais. Mais, dussé-je être condamnée à l'indigence, dussé-je même encourir la malédiction de mon père, je ne donnerai jamais ma main au monstre qui a tué votre sœur. Ma main appartient à celui que j'ai épousé devant le lit de mort de Julia, et puisse-t-elle se dessécher avant que je la laisse tomber dans celle d'un autre ! Adieu.

» N. A. »

Une bank-note de cinquante livres était jointe à cette lettre, et une *post-scriptum*, conçu dans les termes les plus pressants, conjurait Richard de faire usage de cette somme pour assurer sa fuite.

Dans cette épître si précise et si chaleureuse, la jeune fille croyait avoir prévu toutes les objections ; elle ne doutait pas qu'Ob'yrne ne s'empressât d'obéir à ses volontés. Aussi, rassurée de ce côté, se livra-t-elle sans préoccupation à ses regrets pour la malheureuse amie dont la terre devait recevoir les restes le lendemain.

Le jour fixé pour cette lugubre céré-

mones et leurs vengeances personnelles en désignant d'avance ces canailles pour le peloton d'exécution ! (Textuel.)

Ces papiers, qui ont dû être remis entre les mains de l'autorité judiciaire, fourmillent, sans doute, d'utiles indications pour arriver à découvrir et à châtier, s'ils ne le sont déjà, les misérables qui les ont signés.

Les locataires parisiens qui avaient profité de loi de la Commune pour déménager sans payer, vont recevoir de la préfecture de police l'ordre de faire connaître aux maires des arrondissements qu'ils habitent leur adresse et leur nouvelle demeure, sous peine d'être poursuivis pour escroquerie.

M. Frédéric Morin, qui avait été pris comme rédacteur du *Rappel*, a été rendu à la liberté après examen fait des articles publiés par lui dans le journal ci-dessus désigné.

Le nommé Paul Nicolai, inspecteur des casernes de Paris et des troupes de la Commune depuis le 10 avril dernier, a été arrêté, lundi, à Lyon.

On annonce, dit la *Liberté*, mais c'est sous toutes réserves qu'on nous reproduit cette importante nouvelle, que Karl Max, le grand chef de l'Internationale, vient d'être arrêté en Hollande, sur la demande du gouvernement allemand.

Dans Paris, les visites domiciliaires ont anéanti, hier, l'arrestation de :

Gua les Tabaraud, commissaire aux délégations judiciaires de la Commune. Il a été arrêté rue d'Amsterdam, sur la dénonciation d'un passant.

Du commandant Heusser. Heusser est ce cafetier que la commune avait élevé au grade de commandant du 92^e bataillon des fédérés ; il a été arrêté rue du Petit-Carreau, dans une chambre dépendant de la brasserie bourgeoise qu'il tenait, et où il était caché depuis la défaite de son gouvernement.

Les agents chargés de s'emparer de sa personne s'étaient munis d'un brancard, parce qu'Heusser était blessé.

Quoique son bataillon ait défendu le fort d'Ivry, et que, pour ce fait, il ait été cité à l'ordre du jour, ce n'est pas à l'ennemi qu'Heusser a été blessé. C'est en caracolant, rue d'Aboukir, qu'il s'est cassé la cuisse en deux endroits.

Détêté de tout son quartier, son arrestation n'a pas été un deuil public.

Sicard et M^{lle} Markowitch ont été également placés sous la main de la police.

Dans la matinee, une razzia véritable a été opérée dans la rue des Carrières : une trentaine de femmes, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs membres du Comité central de l'Union des femmes. Celles-ci ont été immédiatement conduites à l'École militaire, d'où elles doivent être, ce soir, dirigées sur Versailles.

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

Une certaine effervescence a régné ces jours derniers à Lyon.

On a parlé d'un plan conçu et arrêté pour incendier les principaux édifices de Lyon, y compris même les hospices. Heureusement, l'autorité est prévenue, et elle veille.

Hier, les postes ont été doublés ; de nombreuses patrouilles d'infanterie et de cavalerie ont circulé, la nuit dernière, dans les quartiers suspects.

Les magasins de fourrages des casernes de la Part-Dieu ont été entourés d'un cordon de factionnaires très rapprochés les uns des autres.

Divers bataillons de la garde nationale ont été consignés ; les placards séditieux ont été enlevés, des arrestations ont été faites.

Grâce à ces précautions, qui seront continuées, l'ordre n'a pas été troublé ; espérons qu'il ne le sera pas.

L'ÉTAT SANITAIRE A PARIS.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Le conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, près de la préfecture de police, s'empresse de rassurer la population sur l'état sanitaire actuel de Paris et de repousser les craintes que quelques personnes conçoivent, à tort, pour l'avenir. »

« Il n'existe, en ce moment à Paris aucune épidémie. La petite vérole elle-même, ainsi que le conseil l'avait affirmé à l'avance

monie se leva enfin. Le temps était sombre, pluvieux et froid, comme il arrive parfois encore au mois de mai dans nos climats septentrionaux. Une brume épaisse enveloppait le village de Neath, la vallée et les montagnes voisines, dont elle cachait en partie les formes et les contours. L'horizon était bas, resserré ; les fines molécules d'eau glaciale qui remplissaient l'atmosphère produisaient sur la chair nue la sensation d'un millier de piqûres d'aiguilles. Le sol était boueux, glissant, parsemé de flaques d'eau jaunâtre. Enfin, c'était un de ces temps dont le peuple dit quelquefois avec naïveté : « Il ne doit pas faire bon dans la terre, et les morts sont bien à plaindre ! »

(La suite à un prochain numéro.)

Avis

Le sieur HENRI PRUS, demeurant rue Neuve de la Fosse-aux-Cènes, 66, se met à la disposition du public en qualité de commissionnaire rue du Mont-de-Piété. Discretion assurée. 947

COMPOSITEURS

On demande de suite de bons Compositeurs pour le journal et les ouvrages de ville.

S'adresser à l'imprimerie du *Journal de Roubaix*, rue Nain, 1, Roubaix.

LE

DERNIER IRLANDAIS

PAR

ELIE BERTHE

XIII.

LES FUNÉRAILLES.

(SUITE)

Nelly se pencha vers le vieillard.

— Jevous entends, William, dit-elle avec entraînement, mais mon crédit était insuffisant pour protéger le plus brave de tous, les consolations du moins ne lui manqueraient pas, quand je devrais... Elle s'arrêta, rougissant et palissant sur à tour. Le vieillard tenait toujours ses yeux vitreux attachés sur elle, comme

il l'attendu qu'elle achevât sa pen-

— Nelly Avondale, Nelly Avondale, dit-il enfin en posant doucement la main sur la tête de la jeune fille, votre âme es-

ardente et votre imagination s'exalte avec facilité, je le sais depuis longtemps ; mais ce beau feu d'enthousiasme ne s'éteindra-t-il pas bientôt comme ces feux de chaume qui brillent un moment sur nos plaines ? Prenez garde ! les mauvais jours sont à peine commencés ; êtes-vous sûre que votre courage ni faiblira pas avant la fin ? Vous avez été élevée dans l'orgueil et l'opulence ; vous ne connaissez par le mépris, la proscription, la misère... C'est à cette épreuve qu'il faut attendre la fille unique de lord Avondale !

Il fit un signe de la main et rentra à pas lents dans les ruines, laissant la jeune fille fort troublée de ses étranges paroles. Au bout d'un moment, néanmoins, elle s'enveloppa de son capuchon, et rejoignit mistress Jones ; puis, se tenant l'une et l'autre par le bras, elles reprirent furtivement le chemin du village. Quand elles furent à quelques distance, un son de trompe retentit derrière elle.

— C'est un signal, pensa Nelly : sans doute Sullivan appelle un messenger pour porter ma lettre à mon adresse. Ce vieillard est bizarre, mais il est fidèle... Je saurai bien lui prouver, à mon tour, qu'il avait mal jugé de ma constance ; et de mon courage.

La lettre adressée à Richard O'Byrne était ainsi conçue :

« Vous faites des efforts héroïques pour sauver une cause désespérée, mais ces efforts ne la sauveront pas. Je vous adjure, par ce que vous avez de plus cher, de renoncer à une lutte sans but

désormais, et d'éviter une effusion inutile de sang humain. Surtout gardez-vous bien d'assister demain à la cérémonie des funérailles ; la sainteté du devoir que vous viendriez remplir à Neath ne vous préserverait pas des pièges de vos ennemis. J'ai reçu une lettre de mon père, qui s'est enfin souvenu de moi ; il est dans une ville voisine, attendant que le pays soit entièrement pacifié pour se venger du mal qu'on lui a fait.

Il ne saurait tarder, et d'un moment à l'autre je m'attends à le voir fondre, comme un fleau de Dieu, sur ce pauvre village. Mais ce n'est pas encore là le plus grand de vos dangers : j'ai appris du ministre Bruce qu'un homme qui est, pour vous comme pour moi, un objet d'exécration et de mépris, s'était joint aux troupes royales et s'était emparé de l'esprit du major D..., qui les commande. C'est homme ne doit pas ignorer maintenant par qui il a été si cruellement maltraité au bord du lac de Glendalough ; son âme basse et vile en a conçu certainement une rancune mortelle, et vous devez tout craindre de sa part.

Je vous supplie donc, mon cher Richard, de profiter des courts instants qui vous sont laissés pour quitter l'Irlande, l'Angleterre, et gagner le continent. Les côtes, à la vérité, sont soigneusement gardées sur le canal Saint-Georges, mais celles de Galwai, m'a-t-on dit, sont libres encore. Il vous sera facile de vous jeter dans un bâtiment contrebâti qui vous conduira en lieu de sûreté. Parlez